



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Australie

Question écrite n° 73648

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la mise en place d'un nouveau réacteur nucléaire par l'Australie à Sydney. En raison des risques que peut entraîner ce système pour l'environnement et la population avoisinante, il aimerait savoir quelles mesures pourraient être envisagées, au plan international, afin de contribuer à la protection de l'environnement et à la sécurité des habitants proches.

Texte de la réponse

L'Australie dispose d'un réacteur nucléaire de recherche dénommé HIFAR (High Flux Australien Reactor) situé à Lucas Heights près de Sydney. Cette installation qui est destinée à des applications en matière médicale, agricole, scientifique et industrielle est en service depuis 1958. Le gouvernement australien a décidé de remplacer ce réacteur en 2005 par une installation similaire. Ce renouvellement ne pose pas de problème particulier en terme de sûreté nucléaire. S'agissant du contrôle de la sûreté nucléaire, il convient de noter que cette prérogative demeure du ressort des Etats. Toutefois, l'Australie participe très activement à la définition des normes de sûreté nucléaire, qui sont, elles, élaborées dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle est partie à la Convention sur la sûreté nucléaire entrée en vigueur le 24 octobre 1996. A ce titre, l'Australie rend régulièrement compte, sur une base volontaire, de la sûreté de son réacteur de recherche, bien que cette convention ne porte que sur les réacteurs électronucléaires. Par ailleurs, l'Australie est à l'origine d'une résolution de la Conférence générale de septembre 2000 demandant que soit étudiée plus spécifiquement la sûreté des réacteurs de recherche. Dans la continuité de cette position, ce pays a présidé un groupe de travail en 2001 qui prépare un code de conduite sur la sûreté des réacteurs de recherche.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73648

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1188

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2305